

Débat sur l'emploi des jeunes – Intervention de F. Pupponi

Jeudi 12 mai 2011

M. François Pupponi. Ma question me permettra peut-être d'avoir les chiffres du Val d'Oise. (*Sourires.*)

Je veux intervenir, non pas sur le problème de l'emploi des jeunes en général, mais, plus spécifiquement, sur celui des jeunes dans les quartiers. Là aussi, les chiffres sont redoutables, puisque, si 22 % des jeunes sont au chômage sur l'ensemble du territoire national, 42 % le sont dans ces quartiers. Il y a d'ailleurs une différence entre les jeunes hommes et les jeunes femmes : 43 % des jeunes hommes sont au chômage, 37 % des jeunes femmes le sont.

Il s'agit donc d'une situation particulière, due à l'enclavement, à des questions de formation, à des problèmes de discrimination – il faut en parler, parce que c'est une réalité – et à l'éloignement entre l'offre d'emploi et la demande.

Nous, nous essayons de formuler des propositions assez précises.

Il faut d'abord, bien entendu, poursuivre la mise en œuvre des dispositifs de création d'emplois dans ces territoires. À cet égard, il conviendra de trouver, avant la fin de l'année, une solution à la suppression des zones franches. Nous sommes en mai et, dans quelques mois, les dispositifs qui ont permis la création d'emplois dans ces territoires et qui ont été une vraie réussite, vont disparaître. Il serait temps de proposer une solution de remplacement.

Il est également indispensable de trouver un moyen de permettre aux populations, notamment aux plus jeunes, d'avoir accès à l'emploi en dehors de leur territoire. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le contrat d'autonomie, qui avait été proposé dans le cadre du plan Espoir banlieues, n'a pas donné les résultats escomptés. Beaucoup de contrats ont été signés, mais ils n'étaient pas forcément liés à l'emploi. Nous proposons donc une sécurisation de ces habitants auprès des employeurs. Cela correspond à une demande.

Vous avez parlé, monsieur le ministre, de l'alternance. Vos propositions, que nous critiquons, ne seront pas applicables dans ces territoires. Aujourd'hui, les jeunes qui veulent entrer en apprentissage ne trouvent pas d'employeurs qui les accompagnent. Les employeurs sont souvent trop loin. Il existe bien, dans ces quartiers, des micro-entreprises, mais elles ne sont pas en mesure de mettre en œuvre l'apprentissage. Par conséquent, il faut trouver une solution.

Je ne prendrai qu'un exemple : l'IMA de Villiers-le-Bel compte trente apprentis dans le domaine de la mécanique qui ne trouvent pas d'employeurs. Les cours ont cessé. On est à quinze kilomètres de Paris. On voit bien qu'il faut mettre en place des dispositifs spécifiques. Ne jamais oublier qu'il y a des situations particulières, qui nécessitent des mesures particulières.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Xavier Bertrand, ministre. C'est bien pour cela que les contrats d'autonomie ont été mis en place. Ils constituent aussi une réponse particulière. Je connais les critiques dont ils ont été l'objet. Ont-ils été suffisamment valorisés, suffisamment accompagnés ? Les missions locales nous disent qu'ils sont chers, pour un taux d'insertion qui, parfois, n'est pas supérieur.

J'ai étudié la situation dans le détail avec Maurice Leroy, avant de relancer le dispositif. Là où tout le monde y a cru, les taux d'insertion sont sans commune mesure avec ce que l'on constate ailleurs. Alors que le dispositif devait prendre fin en juin 2011 nous avons décidé de le prolonger. Il y a aura en tout 15 000 places pour l'année 2011, dont 7 000 sont considérées comme nouvelles.

Nous allons recentrer le dispositif sur les bassins qui sont à la fois les plus prioritaires et ceux où les performances sont les meilleures. Je l'assume. Pour le reste, je sais que les missions locales jouent leur rôle. Néanmoins vous savez que la question des taux d'insertion est compliquée. L'autre jour, j'étais en Ille-et-Vilaine. J'ai constaté que les taux d'insertion étaient très différents entre la mission locale de Vitré et celle de Rennes. Vous me direz que cela peut s'expliquer par la présence, en tel endroit, d'une zone urbaine sensible, ou de deux. Peut-être, mais il n'y a pas que cela.

Je dois certes continuer d'accompagner les missions locales – je parle sous le contrôle de M. Gille –, mais aussi veiller à ce que chacun entre dans une logique d'amélioration des résultats. Je ne peux pas demander à une mission locale qui a quatre ZUS sur son territoire – j'ai un exemple particulier en tête – d'avoir un taux d'insertion équivalent à celui d'une commune où il n'y a aucune zone urbaine sensible. Je pense cependant aussi qu'il faut des outils particuliers. Le contrat d'autonomie, avec un nouveau marché qui sera mis en œuvre dans les prochaines semaines, concernera douze bassins considérés comme prioritaires. Le Val d'Oise en fait partie.

Cela étant, il faut répondre, dans le cadre de la politique de la ville, à toutes les autres questions, celle du transport, par exemple. Comment désenclaver des quartiers pour permettre à ceux qui y vivent d'aller travailler ailleurs ? Cela pose aussi le problème des horaires de transports.

L'autre jour, dans l'un de mes quartiers, on m'a dit : « Tout cela, c'est bien gentil, mais quand on a un travail posté et que le jeune doit commencer à cinq heures et demi du matin alors que les premiers bus commencent à circuler une heure plus tard, comment fait-on ? »

Toutes ces questions peuvent sembler microscopiques. Elles ne le sont pas du tout. Ce sont des questions concrètes. Si je souhaite un nouveau recentrage de la politique de l'emploi par bassins d'emplois, c'est pour que l'on puisse répondre à ces questions.

Voilà ce que je voulais vous dire, en n'oubliant pas de souligner que, dans le Val d'Oise, depuis cinq mois, le chômage des jeunes a baissé de 25 %. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)